

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/COL/109

3 mai 2006

(06-2129)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

<p>1. Membre de l'Accord adressant la notification: <u>COLOMBIE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</p>
<p>2. Organisme responsable: Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA)</p>
<p>3. Produits visés (Prière d'indiquer le (les) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Bovins, ovins, caprins, porcins et animaux d'autres espèces sensibles, et autres produits à risque en relation avec la transmission de la fièvre aphteuse</p>
<p>4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: Équateur</p>
<p>5. Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié: <i>Resolución N° 00938 del 17 de abril de 2006 del Instituto Colombiano Agropecuario "Por la cual se suspende la importación a Colombia de animales, y sus productos susceptibles de transmitir o vehiculizar el virus de fiebre aftosa, procedentes de Ecuador, por presencia de un foco de Fiebre aftosa en ese país"</i> (Décision n° 00938 du 17 avril 2006 de l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage portant suspension de l'importation en Colombie d'animaux et de leurs produits susceptibles de transmettre ou de véhiculer le virus de la fièvre aphteuse, en provenance d'Équateur, en raison de la présence d'un foyer de fièvre aphteuse dans ce pays) – Disponible en espagnol, 3 pages</p>
<p>6. Teneur: Suspension de l'entrée en Colombie d'animaux sensibles et de produits à risque des espèces visées, capables de transmettre ou de véhiculer le virus de la fièvre aphteuse, en provenance d'Équateur. Les démarches engagées auprès de l'ICA, tout comme les documents zoosanitaires d'importation, sont suspendus; ordre sera donné de réembarquer les espèces animales sensibles et les produits à risque en transit; notification de la décision et entrée en vigueur</p>
<p>7. Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites</p>
<p>8. Nature du (des) problème(s) urgent(s) et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise: Aux termes du rapport épidémiologique sur la fièvre aphteuse et la stomatite vésiculeuse (<i>Informe Epidemiológico sobre Fiebre Aftosa y Estomatitis Vesicular</i>) du Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (PANAFTOSA), semaine 9, il existe un foyer du virus de la fièvre aphteuse de sérotype O en Équateur, à la frontière avec la Colombie (0321D, 078N)</p>

<p>9. Norme, directive ou recommandation internationale: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:</p>
<p>10 Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: .</p>
<p>11 Date d'entrée en vigueur/durée d'application (le cas échéant): À partir du 19 avril 2006, . date de publication au Journal officiel (<i>Diario Oficial</i>) n° 46.244</p>
<p>12 Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p><u>Servicio Nacional de Información</u> Ministerio Comercio, Industria y Turismo Dirección de Regulación Calle 28 No.13A - 15, tercer piso Téléphone: (571) 6067676 poste 1690 Fax: (571) 2410480</p> <p>ou</p> <p><u>Instituto Colombiano Agropecuario</u> Grupo de Análisis de Riesgos Agropecuarios y Asuntos Internacionales - ICA Calle 37 # 8-43 Oficina 409 BOGOTÁ, D. C. (COLOMBIE) Téléphone: (571) 2853485 Fax: (571) 2324695 Web: http://www.ica.gov.co</p>
<p>13 Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Ministerio de Comercio, Industria y Turismo Dirección de Regulación Calle 28 No.13A - 15, tercer piso BOGOTÁ, D.C. (COLOMBIE)</p> <p><u>Point de contact:</u> <u>Responsable:</u> Daniel Héctor Rico R. Courriel électronique: danielrico@mincomercio.gov.co Téléphone: (571) 6067676 poste 1690 Fax: (571) 2410480 Web: http://www.mincomercio.gov.co</p>